



# CONSEIL GÉNÉRAL DE BRETONNIÈRES

## PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU 8 DECEMBRE 2016

### Procès-verbal du Conseil Général, du 8 décembre 2016

Les membres du Conseil Général de Bretonnières ont été convoqués, le 17 novembre 2016, pour le jeudi 8 décembre 2016, à la grande salle de l'Auberge communale. Le délai légal est donc respecté.  
Remerciements à l'huissier pour la distribution des convocations et la mise en place de la salle.  
La séance du Conseil est déclarée ouverte, à 20h00, par le Président, M. Y. Brechbühl.

En collaboration avec la Municipalité, le bureau propose, tel que sur la convocation du 17.11. 2016, l'ordre du jour suivant :

#### Formalités :

- Appel
- Adoption du dernier procès-verbal du 12 octobre 2016
- Assermentation.

#### Ordre du jour :

1. **Préavis n°9/2016 – Taxes d'épuration** - Rapport de la commission permanente (Art. 13.13 rCG).
2. **Préavis n°10/2016 – Fixation de plafonds en matière d'emprunts et de risques pour cautionnements, législature 2016/2021** - Rapport de la commission de gestion et finances (Art. 13.1 rCG).
3. **Préavis n°11/2016 - Préavis municipal concernant le montant de l'heure de commune pour les vacations pour la législature 2016-2021** - Rapport de la commission de gestion et finances (Article 13.9 rCG).
4. **Préavis n°12/2016 - Préavis municipal concernant l'installation d'un WC et de l'aménagement et l'agrandissement du refuge** - Rapport de la commission de gestion et finances (Art. 13.12 rCG).
5. **Préavis N°13/2016 – Budget 2017** - Rapport de la commission de gestion et finances (Art. 13.2 rCG).
6. **Préavis n°14/2016 – Demande de crédit d'étude de 129600.-TTC pour l'assainissement des Rues du Four, du Battoir et du Puits** - Rapport de la commission de gestion et finances (Art. 13.3 rCG).
7. **Communications de la Municipalité.**
8. **Communications du Bureau.**
9. **Vœux et divers.**

Aucune demande de modification de l'ordre du jour.

#### Appel

La secrétaire, Mme F. Roth, aidée de Mme C. Glardon, scrutatrice, procède à l'appel des membres.

Total des membres du Conseil 41

Membres présents 29

Quorum 14

Taux de participation 70 %

Le quorum étant atteint, le Conseil peut délibérer.

Les membres présents de la Municipalité sont :

M.	P.-D. Collomb	Syndic.	Administration générale, finances, gravière, routes.
Mme	I. Viatte	Vice-syndic.	Eau, épuration.
Mme	V. Huber		Déchetterie, social, police, paroisse, protection civile, école.
M.	M. Jolliet		Bâtiments, pompiers.
M.	F. Bovier		Forêts, domaines, éclairage public, refuge.

10 personnes ont pris la peine de s'excuser, 2 personnes sont absentes. 1 personne de la presse est présente.

#### Adoption du dernier procès-verbal du 12 octobre 2016

Le procès-verbal étant joint à la convocation de ce Conseil, M. le Président estime que l'ensemble des membres en a pris connaissance. Il ne sera pas soumis à une lecture, mais mis en discussion.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité, à main levée. Remerciements à la secrétaire.

#### Assermentation

M. M. Fiechter, M. A. Mabilie, Mme V. C. Mabilie et Mme F. Nierle, sont assermentés après lecture du serment.



# CONSEIL GÉNÉRAL DE BRETONNIÈRES

## PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU 8 DECEMBRE 2016

### Ordre du jour :

#### 1. Préavis n°9/2016 – Taxes d'épuration.

Joint à la convocation le préavis municipal n° 9/2016. Selon Règl. Du CG chapitre 3 Art 13.13. Egalement joint, l'avenant n°4 au règlement sur les égouts et l'épuration des eaux usées de la commune de Bretonnières.

- Mme I. Viatte : la nouvelle taxe était prévue et a déjà été comptabilisée pour cette année. Elle indique qu'il n'y a pas de bénéfice sur l'eau.

En réponse à M. J.-L. Conod, elle précise que la taxe (loi fédérale sur les micropolluants) s'est petit à petit mise en place. Les boursiers des communes se sont rencontrés afin d'en discuter et de définir comment faire « passer » cette taxe (Fr. 9.-/habitant).

- Mme C. Berthoud lit le rapport de la commission permanente.

« Point 1 : Augmentation de la taxe d'épuration.

*Le prix du m3 d'eau épurée a été augmenté progressivement depuis 2011, de CHF 1.30 à CHF 2.00 le m3 dès 2014, ce qui couvre environ 70% des charges, le solde étant financé par les rentrées d'impôts. Depuis 2016, une nouvelle taxe fédérale obligatoire sur les micropolluants a été introduite, dont le coût de CHF 9.- par habitant doit être répercuté sur le prix du m3 d'eau épurée.*

*La Municipalité demande une augmentation du prix du m3 d'eau épurée de CHF 0.20/m3 dès le 1er janvier 2016, soit CHF 2.20/m3.*

*La commission permanente constate avec étonnement que l'augmentation est sollicitée avec effet rétroactif. En effet, la date de l'entrée en vigueur de la nouvelle taxe fédérale obligatoire pour 2016 n'a sûrement pas été transmise que récemment aux communes. La commission permanente demande alors des renseignements complémentaires auprès de nos autorités, qui ont tout simplement répondu que « De toute façon la facture était déjà payée !!! ».*

*Après discussion animée et malgré son mécontentement, la commission permanente propose d'accepter, exceptionnellement et sans préjudice de droit pour l'avenir, l'augmentation de CHF 0.20/m3 d'eau épurée dès le 1er janvier 2016. A l'avenir, la commission proposera d'office aux membres du Conseil de refuser une demande avec effet rétroactif.*

*Point 2 : Avenant n°4 au règlement communal sur les égouts et l'épuration des eaux usées.*

*Taxe d'épuration : art.33. Pour tout bâtiment dont les eaux usées aboutissent directement ou indirectement à la station d'épuration, il est perçu du propriétaire une taxe annuelle fixée à CHF 3.- au maximum par m3 d'eau consommée pour l'habitation (selon relevé du compteur, concession minimum de 100m3 par ménage). Jusqu'à concurrence du montant maximum ci-dessus, la Municipalité est compétente pour adapter le taux de la taxe à l'évolution des coûts effectifs tels qu'ils ressortent de la comptabilité communale. (deux alinéas suivants : sans changement).*

*La commission permanente propose à l'assemblée d'accepter les deux points du préavis n°9/2016 tels que présentés.*

- M. M. Conod : c'est étonnant que ces micropolluants soient à la charge des communes.

- Mme I. Viatte : la facture est envoyée à la STEP de Croy qui envoie alors la facture à la commune qui paie une partie. C'est une décision politique.

- M. P. Chezeaux : rappelle que la taxe sur les micropolluants a été acceptée par le peuple suisse.

- Mme C. Berthoud : au nom de la commission, elle revient sur l'effet rétroactif et non sur la taxe de Fr. 9.-. Cela devait passer au Conseil. Il ne fallait pas attendre la dernière minute.

- Mme V. Chezeaux : ce montant avait été introduit dans le budget 2016 (global de l'AIVN). Il y avait un souci de facturation. Elle a repris le règlement. La Municipalité fera mieux la prochaine fois.

Mise au vote du préavis n° 9/2016.

- M. Le Président propose de le voter en bloc. Accepté.

**Le Conseil Général décide, après vote à main levée, d'accepter, en bloc, le préavis municipal n°9/2016 soit :**

**1. Accepter le prix de la taxe d'épuration à Fr. 2.20/m3 dès le 1<sup>er</sup> janvier 2016 (concession minimum inchangée à 100m3).**

**2. Accepter l'avenant n°4 à l'art 33 du règlement qui prévoit un plafond maximum de Fr. 3.-/m3 (concession minimum 100m3).**

**32 votants : (Oui : 30, Avis contraire : 0, Abstention : 2).**

Le préavis n° 9/2016 est accepté tel que présenté.

#### 2. Préavis n°10/2016 – Fixation de plafonds en matière d'emprunts et de risques pour cautionnements législature 2016/2021.

Joint à la convocation le préavis municipal n° 10/2016. Selon rCG Chapitre 3 Art 13.1.

- M. J.-L. Conod lit le rapport de la commission de gestion et finances.



## CONSEIL GÉNÉRAL DE BRETONNIÈRES PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU 8 DECEMBRE 2016

« Au vu des chiffres présentés par la Municipalité, après explication de M. Pierre-Daniel Collomb, Syndic, la commission de gestion et finances approuve à l'unanimité les valeurs de Fr. 2'200'000.- pour le plafond d'endettement à moyen et long terme et de Fr. 1'100'000.- du plafond de risque pour cautionnement et autre forme de garanties.

Par conséquent, elle propose au Conseil Général d'accepter le préavis tel que présenté. »

Pas de question et de commentaire.

Mise au vote du préavis n° 10/2016.

- M. Le Président propose de le voter en bloc. Accepté.

**Le Conseil Général décide, après vote à main levée, d'accepter, en bloc, le préavis municipal n°10/2016 soit :**

**Fixer les plafonds suivants pour la durée de la législature 2016-2021 :**

**- Plafond d'endettement : Fr. 2'200'000.- (2 millions 2 cent mille francs).**

**- Plafond de risques pour cautionnement et autres formes de garanties : Fr. 1'100'000 (1 million cent mille francs).**

**32 votants (Oui : 32, Avis contraire : 0, Abstention : 0).**

Le préavis n° 10/2016 est accepté tel que présenté.

### **3. Préavis n°11/2016 - Préavis municipal concernant le montant de l'heure de commune pour les vacances pour la législature 2016-2021.**

Joint à la convocation le préavis municipal n° 11/2016. Selon rCG Chapitre 3 Art 13.9

- M. le Syndic P.-D. Collomb : ces chiffres ont été basés sur ceux de 2015. En 2016, une petite chose a été oubliée ; l'entretien des alentours de l'église n'est pas rémunéré à l'heure de commune, mais à Fr. 55.-/h, car la personne qui fait le travail fournit la tondeuse.

- M. J.-L. Conod lit le rapport de la commission de gestion et finances.

« Suite à l'interpellation de la commission de gestion et finances lors du conseil du 12 octobre 2016 proposant l'augmentation des heures de vacances à 30.-/heure, la commission n'a aucune remarque à faire sur le préavis de la Municipalité, celui-ci allant dans le sens de la proposition de la commission ».

Pas de question et de commentaire.

Mise au vote du préavis n° 11/2016.

**Le Conseil Général décide, après vote à main levée, d'accepter le préavis municipal n°11/2016 soit :**

**- Accepter que le montant de l'heure de commune pour les vacances soit augmenté à Fr. 30.-/l'heure, au lieu de Fr. 25.-/l'heure.**

**32 votants (Oui : 32, Avis contraire : 0, Abstention : 0).**

Le préavis n° 11/2016 est accepté tel que présenté.

### **4. Préavis n°12/2016 - Préavis municipal concernant l'installation d'un WC et de l'aménagement et agrandissement du refuge.**

Joint à la convocation le préavis municipal n° 12/2016 - Selon rCG Chapitre 3 Art 13.12

- M. F. Bovier : le projet se trouve sur les tableaux affichés dans cette salle.

- M. J.-L. Conod lit le rapport de la commission de gestion et finances.

« La commission a pris connaissance des plans et devis fournis par la Municipalité, ainsi que des explications de ceux-ci par M. Pierre-Daniel Collomb, Syndic.

Il nous semble judicieux de rafraîchir le bâtiment et surtout de doter le refuge de WC adéquats.

Néanmoins, la commission fait les remarques suivantes.

1. D'après les plans fournis, il n'y a pas de réduit à bois. Il nous semblerait pertinent de maintenir un tel local afin d'en faciliter l'utilisation.

2. La commission de gestion et finances aurait souhaité n'avoir pas qu'un seul devis par élément. Au vu des montants de l'investissement, il nous paraît logique de pouvoir faire une comparaison.

Au vu de ce qui précède, la commission de gestion et finances, à l'unanimité, accepte le préavis n° 12/2016 tel que présenté et demande par conséquent au Conseil Général de l'approuver ».

- M. M. Conod : qu'est-il prévu dans la partie bûcher ?

- M. F. Bovier : le bûcher enlevé permet de gagner 14 m<sup>2</sup> à l'intérieur du refuge. Il est prévu de mettre un plan de travail depuis le fourneau jusqu'à la deuxième fenêtre, afin de mettre le bois en rangement sous ce plan de travail. Il serait possible, entre les toilettes et l'arrière du bâtiment, de mettre un caisson.

En réponse à M. J. Martin, il précise que l'aménagement électrique sera refait. Dans les fondations, il y aura une tranchée pour un éclairage dans les toilettes. Il y aura des LED à l'intérieur. L'aménagement sera fonctionnel.

- M. M. Conod : y aura-t-il d'autres offres ?

- M. F. Bovier : si le Conseil accepte ce projet, il y aura d'autres appels d'offres.



## CONSEIL GÉNÉRAL DE BRETONNIÈRES PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU 8 DECEMBRE 2016

- Mme F. Ammann : les plans sont-ils définis ? Serait-il possible de faire une passerelle entre la cabane et les toilettes, afin d'éviter de ramener de la terre à l'intérieur en cas de pluie ?

- M. F. Bovier : il est prévu de mettre des copeaux.

Mise au vote du préavis n°12 / 2016.

- M. Le Président propose de le voter en bloc. Accepté.

**Le Conseil Général décide, après vote à main levée, d'accepter, en bloc, le préavis municipal n°12/2016 soit :**

**Autoriser les travaux suivants :**

**- Installation d'un WC extérieur depuis lequel aucune odeur ne pourra incommoder la journée passée au Sappelet.**

**- Aménagement extérieur avec table et banc en bois.**

**- Agrandissement du refuge d'environ 14 m2 et création de 2 fenêtres.**

**32 votants (Oui : 32, Avis contraire : 0, Abstention : 0).**

Le préavis n° 12/2016 est accepté tel que présenté.

### **5. Préavis N°13/2016. Budget 2017.**

Joint à la convocation le préavis municipal n° 13/2016. Selon rCG Chapitre 3 Art 13.2.

- M. J.-L. Conod lit le rapport de la commission de gestion et des finances.

*« La commission s'est penchée, chapitre par chapitre, sur le budget 2017 et n'a aucune remarque particulière à faire sur celui-ci.*

*Néanmoins, nous constatons que de plus en plus de dépenses sont incompressibles et rendues obligatoires.*

*M. P.-D. Collomb, Syndic, est venu en fin de séance répondre à nos questions et nous le remercions pour sa disponibilité.*

*Conclusion :*

*A l'unanimité de ses membres, la commission de gestion et finances propose au Conseil Général d'accepter le budget 2017, tel que présenté, bouclant sur un excédent de charges de Fr. 946.-. »*

Pas de question et de commentaire.

Mise au vote du préavis n°13 / 2016.

- M. Le Président propose de le voter en bloc. Accepté.

**Le Conseil Général décide, après vote à main levée, d'accepter, en bloc, le préavis municipal n°13/2016 soit :**

**Accepter le budget 2017 tel que présenté, bouclant sur un excédent de charges de Fr. 946.-**

**32 votants (Oui : 31, Avis contraire : 0, Abstention : 1).**

Le préavis n° 13/2016 est accepté tel que présenté.

### **6. Préavis n°14/2016 – Demande de crédit d'étude de Fr. 129'600.-TTC pour l'assainissement des Rues du Four, du Battoir et du Puits.**

Joint à la convocation le préavis municipal n° 14/2016. Selon rCG, chapitre 3 Art 13.3.

- Mme I. Viatte : le plan général d'évacuation des eaux a été fait il y a déjà plusieurs années avec la mention de ce qui devait être remplacé. Le plan n'a pas avancé. Il commence à y avoir un problème de fuites. Les rues mentionnées doivent être mises en séparatif. L'eau de pluie se mélange aux eaux sales et finit dans le Nozon. La Municipalité s'est arrêtée sur l'une des trois offres. Le coût est basé sur le montant de l'entreprise qui sera certainement prise.

- M. J.-L. Conod lit le rapport de la commission de gestion et finances.

*« La commission a pris connaissance des plans et devis fournis par la Municipalité ainsi que les explications de ceux-ci par M. P.-D. Collomb, Syndic.*

*La commission de gestion et finances n'a aucune remarque particulière à faire si ce n'est qu'elle aurait aimé être en possession de tous les devis et non seulement du devis de la maison DTP à laquelle les travaux seront attribués en cas de réalisation.*

*Par conséquent, la commission de gestion et finances, à l'unanimité, accepte le préavis no 14/2016 tel que présenté et demande par conséquent au Conseil Général de l'approuver ».*

- Mme I. Viatte : en réponse aux questions de Mme Borloz, elle précise que tout est inclus (études et suivi des travaux). Les autres rues ont déjà été faites.

Mise au vote du préavis n°14 / 2016.

**Le Conseil Général décide, après vote à main levée, d'accepter le préavis municipal n°13/2016 soit : Demande de crédit d'étude de Fr. 129'600.- pour l'assainissement des Rues du Four, du Battoir et du Puits.**



## CONSEIL GÉNÉRAL DE BRETONNIÈRES PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU 8 DECEMBRE 2016

**32 votants (Oui : 28, Avis contraire : 0, Abstention : 4).**

Le préavis no 14/2016 est accepté tel que présenté.

### **7. Communications de la Municipalité.**

- M. P.-D. Collomb : concernant le projet de réaménagement de la gravière (volume de 4 millions de m<sup>3</sup>), la mise à l'enquête aura lieu début 2017 et elle passera mi-2017. S'il n'y a pas d'oppositions ou que celles-ci sont levées facilement, les matériaux pourront arriver sur le site fin 2018. Un train par nuit sera déchargé, c'est un gros challenge. Ce projet est calqué pour 30 ans. Une séance d'information sera faite. En réponse à Mme Borloz, il précise qu'il s'agit de ramener des matériaux pour redonner la forme initiale du terrain. Ce sont des terres de première et deuxième couche.

- Mme V. Huber : deux banderoles ont été placées par les CFF. Une troisième sera mise jusqu'à fin janvier. Ensuite elles seront enlevées. Il est important d'oser dire aux contrevenants que : « c'est interdit de traverser les voies ».

Les sacs-poubelle vont baisser de prix. Il n'y aura plus que les sacs « trier c'est valoriser ».

Concernant l'UAPE de Romainmôtier, il y a deux enfants de Bretonnières qui y sont inscrits. Il y a encore de la place.

En lien avec la question de M. J. Martin, concernant le plastique, elle fait remarquer que dans le PET, il y a souvent d'autres flacons. Son conseil : les rapporter dans les grands magasins.

- M. P.-D. Collomb : concernant la réserve forestière des gorges de l'Orbe, le dossier est finalisé. La commune de Bretonnières a une petite surface entre les deux chutes, qui fait partie de cette réserve. Il présente le fascicule : « plan directeur forestier des vallons de l'Orbe et du Nozon ». La commune va toucher une somme de Fr. 11'800.-, montant unique pour 50 ans. Cet argent sera mis pour la réfection du refuge. Il y a à Bretonnières, une prairie sèche d'importance nationale. Elle se trouve en allant à la déchetterie à gauche. Des travaux vont être entrepris afin de créer des espaces à l'intérieur des épinettes pour les papillons et les insectes. Ces travaux sont subventionnés à 100 % par le canton. Cet espace sera ouvert aux promeneurs.

À la fin de ce Conseil, la Municipalité offre un apéro de fin d'année à chacun et chacune.

- Mme I. Viatte : elle a dû traiter l'eau, peu de temps, cet automne car il y avait des bactéries. Le problème est résolu. La Municipalité avait décidé, dans un premier temps, de repeindre et refaire au niveau esthétique et sanitaire l'intérieur du réservoir, avant de poser la chloration. Il s'est avéré que la peinture ne tient pas parce qu'il y a des fuites dans le plafond. Un devis va être donné afin de savoir si on peut « dégrapper » (enlever la terre sur le toit du réservoir) et refaire l'étanchéité. Le chlorage viendrait après. Les sources donnent bien, il y a plus que ce que l'on consomme. Le réservoir, de nouveau, ne se remplit pas et cela n'est pas normal. Cela veut dire qu'il y a une fuite quelque part. Elle demande aux membres du Conseil de ne pas hésiter à lui dire s'ils remarquent quelque chose. Une personne va venir avec des instruments faire le tour du village afin de détecter cette fuite.

- M. F. Bovier : concernant la combe à Joffrey, il a été mis du Douglas et du mélèze.

Dans le cadre de la RPT (réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons), la commune a touché à 100 % pour tous les travaux de sylviculture pendant 4 ans. Une surface bonus a été demandée par le garde forestier et la commune aura Fr. 4'200.- supplémentaire.

Les personnes qui désirent se procurer du bois sous forme de billons de 4 m pour Fr. 40.- le stère, livrables en bords de chemins, sont priées de s'adresser auprès de lui jusqu'à fin janvier. Disponible dès février.

- M. M. Jolliet : au cimetière, un des piliers qui tient la porte commence à s'affaisser. Des offres seront demandées pour le rénover, ainsi que pour la rampe d'accès.

Arrêt des bus scolaires devant l'auberge : la Municipalité va soumettre à l'AsCoVaBano le déplacement de l'arrêt devant le local du feu.

- Mme C. Berthoud : en raison du nombre d'enfants, serait-il possible de s'approcher de la société de l'Abbaye afin de faire un couvert permanent.

- M. M. Jolliet : les voitures parkées devant l'auberge créent un problème. Les bus ont de la difficulté à passer.

- M. P.-D. Collomb : les bus ont passé de 23 à 32 places depuis hier.

- Mme F. Ammann : approuve ce nouveau lieu.

- M. J.-L. Conod : le local des pompiers ne va pas changer le problème du couvert.

Discussion suit sur les avantages et les inconvénients de cet endroit.

Dans le local des pompiers, il y a toujours du matériel. La commune reçoit Fr. 3'960.-/année pour ce local.

### **8. Communications du Bureau.**

M. Le Président :

- Merci aux membres des commissions de gestion/finances et permanente pour leur travail.



## CONSEIL GÉNÉRAL DE BRETONNIÈRES PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU 8 DECEMBRE 2016

- Merci à la Municipalité pour l'excellente collaboration ainsi qu'aux membres du bureau pour leur efficacité.
- Le nouveau règlement du CG sera distribué dès son impression terminée par le Repuis.
- Merci de retourner les enveloppes de convocation en fin de séance ou dans la boîte aux lettres du Président dans les jours qui suivent.

### 9. Vœux et divers.

- M. J. Martin : qu'en est-il de la route Agiez-Bretonnières qui est en mauvais état ?
  - M. P.-D. Collomb : la réfection était mise au budget pour cette année. L'entreprise, surchargée, n'a pas pu venir. C'est prévu pour 2017.
  - M. P.-H. Conod : le sentier qui va du « Gol aux Chiens » à la « Tufière » est impraticable, car il y a des arbres qui sont tombés, sera-t-il réaménagé ?
  - M. P.-D. Collomb : depuis que les arbres sont tombés, il ne s'est rien refait. Il a posé la question au garde-forestier. On ne peut plus couper un arbre car c'est en zone naturelle. Cela va rester comme cela pour le moment.
  - M. F. Bovier : prend note et reposera la question au garde.
  - M. A.-O. Conod : la rue du Coin a-t-elle été assainie ?
  - Mme I. Viatte : d'après les plans, c'est privé.
  - M. A.-O. Conod : au registre foncier, c'est une servitude.
- Affaire à suivre.
- M. P. Chezeaux : relève la portée de la lutte contre les micropolluants et l'importance de l'eau.
  - M. J.-L. Conod : qu'en est-il de la prairie sèche vers le râtelier à foin (chemin du Z) ?
  - M. P.-D. Collomb : elle n'a pas été répertoriée.
  - M. M. Conod : complément pour la secrétaire. Ce râtelier aux chevreuils (derrière le refuge) était autrefois approvisionné par les paysans, lorsqu'il y avait de la neige.

Prochaines séances du Conseil :

**Mercredi 7 juin 2017 - Mercredi 4 octobre 2017 - Mercredi 6 décembre 2017**

Au nom du bureau, le Président souhaite aux membres du Conseil Général et à leur famille de très bonnes fêtes de fin d'année, ainsi que ses meilleurs vœux pour 2017.

La séance est levée à 21h24.

Yann Brechbühl  
Président

Francine Roth  
Secrétaire